

Prêt d'Honneur "Initiative Orne"

INITIATIVE ORNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, de reprise et de croissance entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel.

Le montant maximum qui peut être accordé par le Comité Local d'Engagement (C.L.E) est de 15000 € (20000 € pour un prêt croissance).

Pour quelle durée ?

La durée du prêt va de 18 à 36 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Sociétés commerciales
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

INITIATIVE ORNE

- **Hôtel du Département**
25 Boulevard de Strasbourg
61000 ALENÇON
Téléphone : 02 61 72 01 00
E-mail : contact@initiative-orne.com